

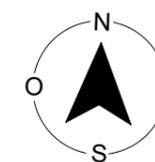
HALL A
APARTEMENT DE 5 PIECES
n° A21 au 2ème étage



ENTREE	4,89 m ²
SEJOUR	40,92 m ²
CUISINE	12,62 m ²
CHAMBRE 1	13,90 m ²
CHAMBRE 2	10,81 m ²
CHAMBRE 3	11,50 m ²
CHAMBRE 4	9,96 m ²
SALLE D'EAUX	5,28 m ²
SALLE D'EAU 1	3,77 m ²
SALLE D'EAU 2	2,57 m ²
WC	2,56 m ²
DEGAGEMENT	8,70 m ²
SURFACE HABITABLE	127,51 m²

BALCON 2	2,70 m ²
BALCON 1	36,90 m ²
TERRASSE	109,37 m ²
SURFACE ANNEXE	148,97 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	276,48 m²

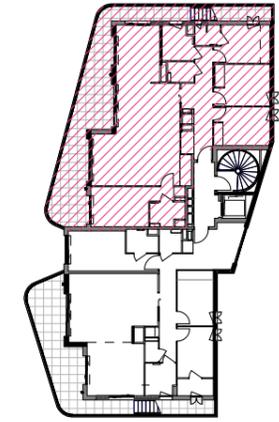
LÉGENDE				1/3
VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur	
VC	Volet coulissant	C	Cuisson	
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle	
GC	Garde corps	LL	Lave-linge	
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif	
PL	Placard	EDEL	Tableau électrique	
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique	



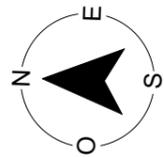
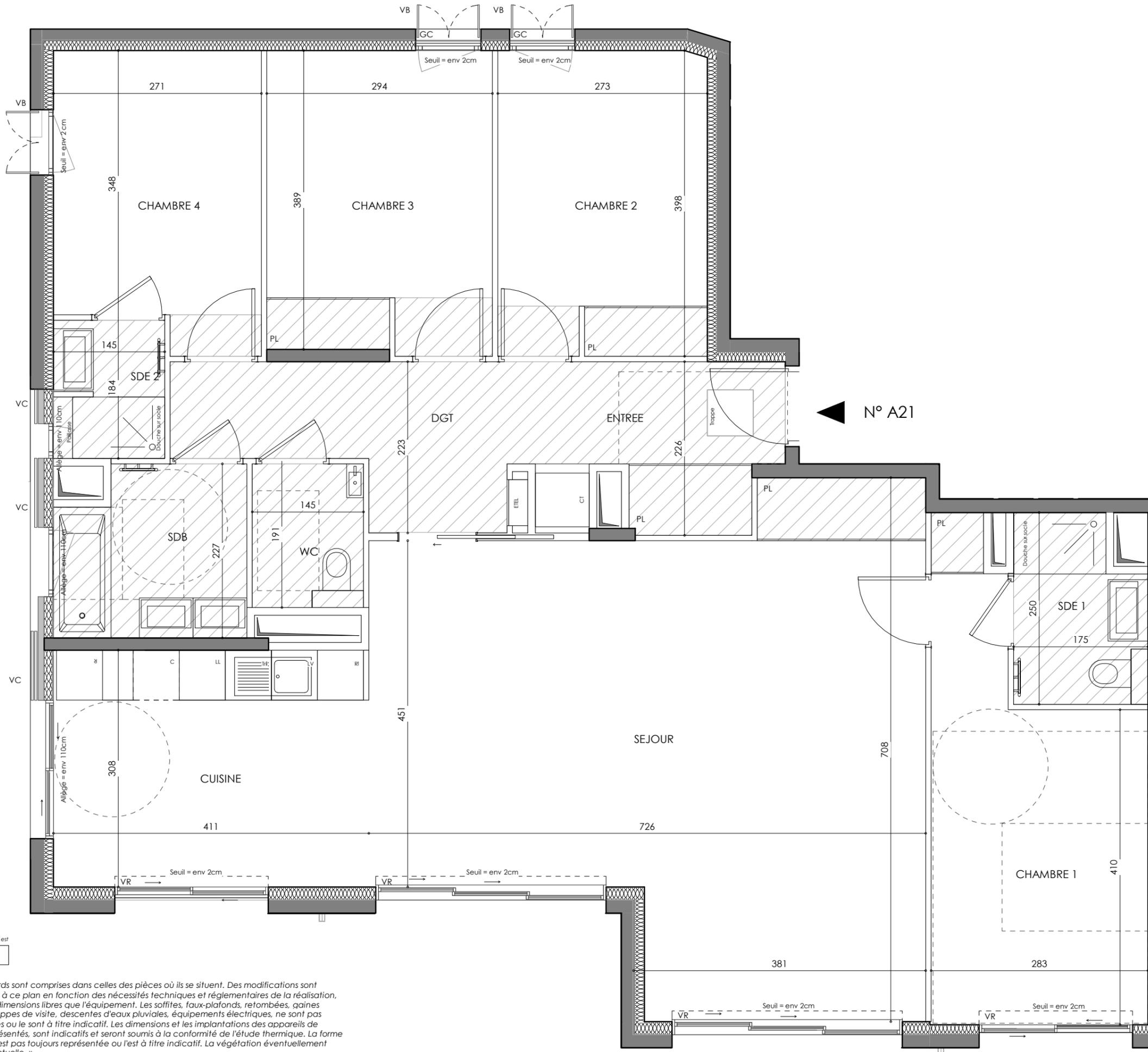
Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



HALL A
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° A21 au 2ème étage



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

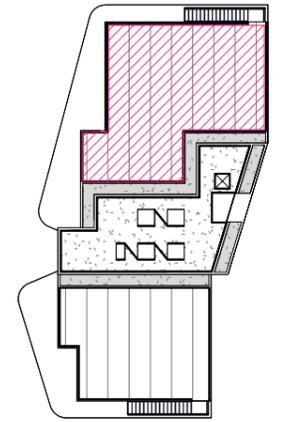
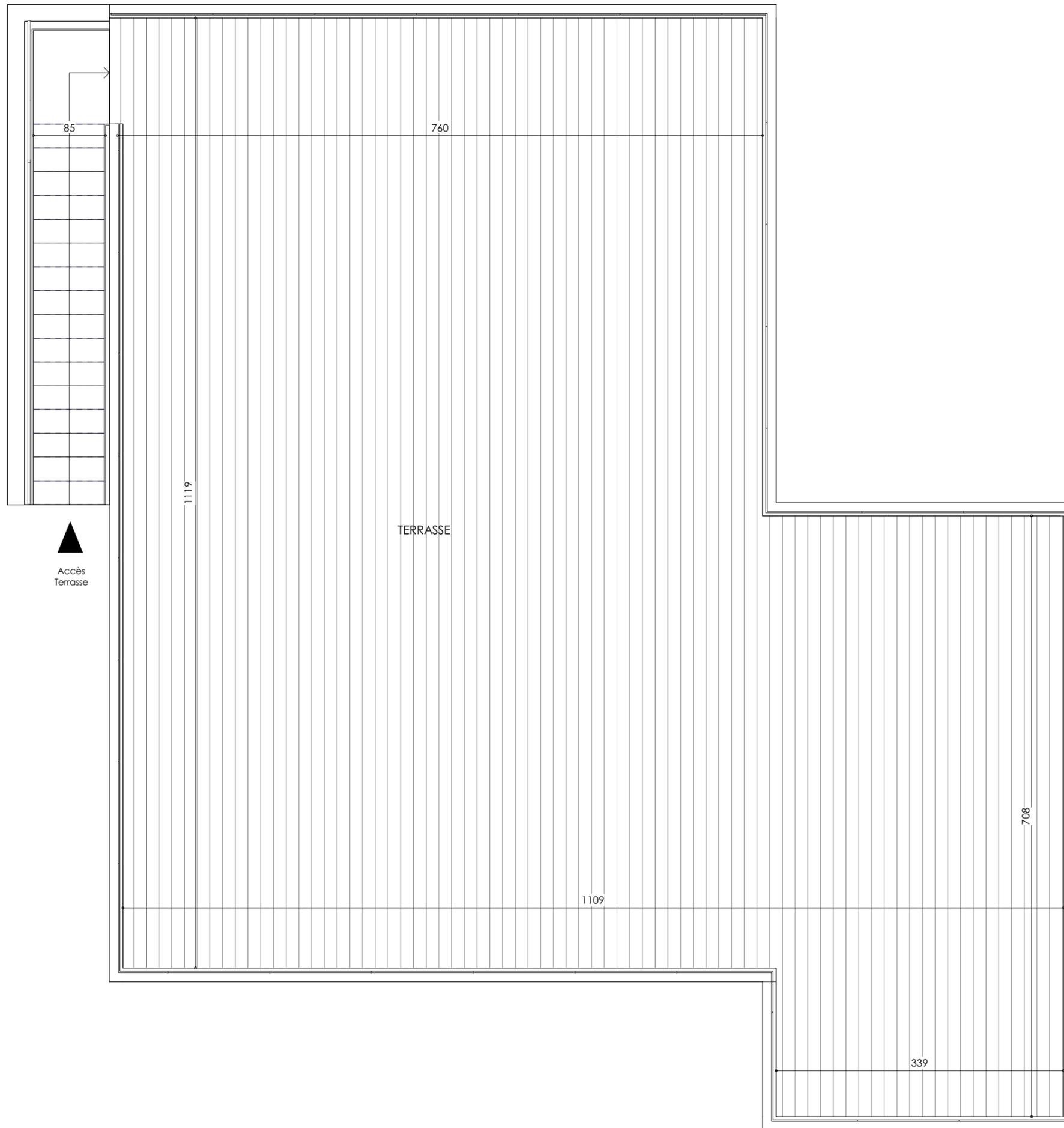
LÉGENDE 2/3

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	CT	Chaque-eau thermodynamique
	Sèche-serviettes	ETEL	Tableau électrique
	Ouverture coulissante		Ouverture oscillo-battante

Indice 00 09/2022

Echelle 0 1 2m

JEAN-PAUL GOMIS ARCHITECTURE

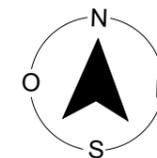


HALL A
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° A21 au 2ème étage



LÉGENDE 3/3

VR	Volet roulant	R	Réfrigérateur
VC	Volet coulissant	C	Cuisson
VB	Volant battant	LV	Lave-vaisselle
GC	Garde corps	LL	Lave-linge
	Soffite / Faux-plafond	Tri	Tri selectif
PL	Placard	EDEL	Tableau électrique
	Sèche-serviettes	CT	Chauffe-eau thermodynamique



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

Indice A 09/2022

Echelle 0 1 2m